Image not found or type unknown

Contacter mon compagnon malgré la procédure d'éloignement

Par **Lunaa1**, le **28/08/2016** à **19:53**

Bonjour,

Bonjour,

Je me retrouve dans une situation très difficile à vivre.

Suite à un conflit j'ai déposer une main courante contre mon compagnon à la suite de laquelle on nous a convoqué et envoyé devant le procureur. Je n'ai pas porté plainte ar je ne voulais pas en arriver là mais on m'a dis que la situation était tellement grave que nous étions obligés d'aller devant le procureur.
J'ai demandé a mon avocat de dire que je ne voulais pas du tout en arriver là je voulais juste dénoncer des faits, je ne m'attendais surtout pas à des sanctions juridiques graves.

Suite a cela mon compagnon a eu une procédure d'éloignement qui l'interdit de rentrer en contact avec moi, ce que je vis difficilement car nous nous aimons et j'ai besoin de lui. Je ne veux vraiment pas de cette procédure d'éloignement et j'aimerais l'annuler.

J'aimerais savoir si cela est possible et si je peux quand même entrer en contact avec mon compagnon et le voir "en cachette" ? La police surveille-t-elle si nous nous contactons? Nous voyons?

Merci de vos réponses

Par **youris**, le **28/08/2016** à **20:41**

bonjour,
l'obligation d'éloignement de votre compagnon décidée par un tribunal a été faite dans votre intérêt en particulier si c'est pour des faits de violence à votre encontre.
si vous rencontrez votre compagnon, c'est lui qui risque d'avoir des ennuis puisque c'est sur lui que repose cette obligation.
salutations

Par **Lunaa1**, le **28/08/2016** à **20:48**

Merci de votre réponse.
Nous sommes d'accord tous les 2 pour nous rencontrez. Ma question est : est ce que la police sera au courant si nous nous rencontrons? Sommes nous pistés ou surveillés ? Nous voulons justement être sur que la police ne le saura pas pour pas avoir de problèmes suite au manquement de la procédure ...
Cordialement ,

Par **youris**, le **28/08/2016** à **20:56**

vous pensez bien que la police ne suit tous ceux qui ont reçu une obligation d'éloignement prise dans leur propre intérêt.
mais votre ex-compagnon prend des risques vis à vis de la justice et vous aussi pour les raisons qui ont conduit le tribunal à prendre cette décision.
si cet éloignement est justifié par des faits de violences, vous savez très bien que cela recommencera malgré les promesses.
mais vous êtes majeurs et en principe responsables.

Par **Lunaa1**, le **28/08/2016** à **21:05**

Donc il se peut que la police le sache ? C'est tout ce que nous ne voulons pas car nous voulons nous voir tous les 2 et les sanctions dans c cadre la (ou il ne embête pas et ne me force pas a le vie) seraient vraiment dommage et grave pour nous ...

Par **jodelariege**, le **28/08/2016** à **21:24**

bonsoir je pense que comme pratiquement toutes les femmes battues vous vouliez dénoncer les faits juste pour cela s'arrete.....les faits vont s'arreter quelques temps puis revenir ,il n'y a que la peur du gendarme qui peut freiner votre "compagnon",je mets "compagnon" entre parenthèse car dans le cas d'un homme qui bat une femme on ne peut parler de compagnon mais de bourreau....vous etes et serez toujours son putching ball de boxe...comme dit plus haut votre compagnon risque d'etre poursuivi par la justice meme si vous dites de votre coté que vous etes d'accord de le rencontrer..la justice supposera que vous etes manipulée par lui et qu'il faut vous protéger malgré vous.. croyez bien que les tribunaux voient des centaines de milliers de cas comme le votre..

Par **Lunaa1**, le **28/08/2016** à **21:31**

Je comprend votre point de vue mais la police peut elle savoir que nous nous rencontrons ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Je ne voulais pas de cette procédure deloignement et mon avocat et le tribunal était au courant que nous ne voulions pas nous séparer

Je vous remercie beaucoup de votre réponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés